



# Demande d'aide municipale aux étudiant·e·s

**Année universitaire 2021 - 2022**

Service enseignement - Ville de La Chapelle Saint-Luc

Touche Tab pour passer au champ suivant

Demande initiale:

Demande de renouvellement:

## Cadre réservé à l'administration

Date de dépôt du dossier:

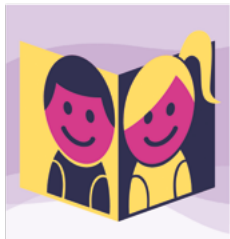
Référence:

Si renouvellement,

nombre d'aides municipales déjà versées:

Quotient:

Montant de l'aide :



## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉTUDIANT·E

NOM:

Prénom:

Date de naissance:

Nationalité:

Situation familiale: Marié·e

Célibataire

Concubinage

Nombre d'enfants à charge:

Domicilié·e à La Chapelle Saint-Luc depuis le:

Au n°:

Rue:

Appt.:

Tél. fixe:

Tél. portable:

**Adresse mail (obligatoire):**

Études suivies:

Année du BAC:

Revenu fiscal de référence de l'étudiant·e:

des parents:

Nb. de parts:



Touche Tab pour passer au champ suivant

## DOSSIER SCOLAIRE DE L'ÉTUDIANT·E

Études supérieures depuis l'obtention du Baccalauréat:

Année scolaire	Nature	Lieu de l'enseignement suivi
2021/2022		
2020/2021		
2019/2020		
2018/2019		
2017/2018		
2016/2017		
2015/2016		



## RESSOURCES DE L'ÉTUDIANT·E EN 2021

	Ressources mensuelles	Ressources annuelles
_____	_____	_____
Boursier·ère:    Oui        Non        Montant:	_____	_____
<u>Autres revenus:</u>		
<u>Salaire (contrat étudiant, travail...):</u>	_____	_____
<u>Stage rémunéré:</u>	_____	_____
Autres: _____	_____	_____
<u>Ressources du/de la conjoint·e:</u>	_____	_____
_____		
<u>TOTAL:</u>	_____	_____



Touche Tab pour passer au champ suivant

## PIÈCES À FOURNIR (PHOTOCOPIES)

### Pour une demande initiale :

Un justificatif de domicile RÉCENT (de moins d'un mois) précisant l'adresse à La Chapelle Saint-Luc (facture d'électricité/téléphone ou loyer)

Un justificatif de domicile datant d'au moins deux ans

La photocopie du BACCALAURÉAT

Un certificat d'inscription ou de scolarité précisant les études suivies par l'étudiant-e ainsi que leur lieu, pour l'année en cours

Une photocopie du livret de famille (*complet avec toutes les pages*)

Le dernier avis d'impôt sur le revenu 2020 des parents, précisant le nombre de parts, y compris les enfants majeurs

Le dernier avis d'impôt sur le revenu 2020 de l'étudiant-e

Le contrat de travail (ou de stage) et les trois dernières fiches de paie

La notification recto-verso d'attribution ou de rejet de la bourse nationale

Un relevé d'identité bancaire ou postal de l'étudiant-e

### Pour un renouvellement :

Un justificatif de domicile RÉCENT (de moins d'un mois) précisant l'adresse à La Chapelle Saint-Luc (facture d'électricité/téléphone ou loyer)

Un certificat d'inscription ou de scolarité précisant les études suivies par l'étudiant-e ainsi que leur lieu, pour l'année en cours

Le dernier avis d'impôt sur le revenu 2020 des parents, précisant le nombre de parts, y compris les enfants majeurs

Le dernier avis d'impôt sur le revenu 2020 de l'étudiant-e

Le contrat de travail (ou de stage) et les trois dernières fiches de paie

La notification recto-verso d'attribution ou de rejet de la bourse nationale

Un relevé d'identité bancaire ou postal de l'étudiant-e

### En cours d'année, pour toutes les demandes :

**Si l'aide est accordée, le versement ne sera effectué que sur présentation d'une attestation de présence ou d'un relevé de notes, à nous déposer début mars.**

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN CONSIDÉRATION**



## CRITÈRES D'ATTRIBUTION DE L'AIDE AUX ÉTUDIANTS

- être domicilié à La Chapelle Saint-Luc depuis au moins un an,
- être titulaire du BACCALAURÉAT ou d'un titre équivalent,
- être inscrit en études supérieures et suivre assidûment les enseignements,
- être âgé de moins de 26 ans au 31 décembre de l'année en cours.

**Les étudiants pourront bénéficier de cette aide pendant cinq années consécutives sous réserve du respect de la limite d'âge ci-dessus.**

Ces dossiers seront soumis à la commission Éducation-Jeunesse-Enseignement qui statuera sur les montants des aides en fonction des quotients et de l'enveloppe attribuée.



*Touche Tab pour passer au champ suivant*

## DÉPÔT DES DOSSIERS

Le dossier complet devra impérativement parvenir au service Enseignement

**AU PLUS TARD LE 30 NOVEMBRE 2021.**

TOUT DOSSIER DÉPOSÉ HORS DÉLAIS NE SERA PAS PRIS EN CONSIDÉRATION.

**[s.enseignement@la-chapelle-st-luc.eu](mailto:s.enseignement@la-chapelle-st-luc.eu) / Renseignements au : 03 25 71 63 26**

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

certifie l'exactitude de tous les renseignements portés sur le présent dossier.

**Toute fausse déclaration entraînera l'annulation de la demande.**

Je m'engage à suivre les cours et travaux pratiques ainsi qu'à me présenter aux concours et examens pour lesquels une aide m'est allouée par la commune de La Chapelle Saint-Luc.

Fait à La Chapelle Saint-Luc, le: \_\_\_\_\_

Signature de l'étudiant·e  
précédée de la mention « Lu et approuvé »

Conformément à la loi « RGPD\* », vous pouvez exercer vos droits (accès, information, opposition, rectification, effacement, limitation, portabilité) en contactant le Délégué à la Protection des Données: **Mairie de Troyes, place Alexandre Israël 10027 TROYES. Tél. 03 25 42 34 38 ou [dpd@troyes-cm.fr](mailto:dpd@troyes-cm.fr)**

\* Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est la nouvelle réglementation européenne concernant le traitement et la circulation des données à caractère personnel. Ce texte est en vigueur depuis le 25 mai 2018. À ce titre, les renseignements transmis par les familles sur la fiche sanitaire font l'objet d'un traitement informatisé, géré par le responsable du traitement, à savoir Monsieur le Maire, indispensable aux relations familles / accueils municipaux. Ces données sont strictement réservées aux besoins de la sous-direction « Vie de l'Enfant ». Elles seront conservées pendant une durée d'un an.